

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VALLEE DE L'HERAULT »**

BP 15 - 100 chemin Marc Galtier – 34 150 GIGNAC

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de l'Hérault

Séance du 20 novembre 2006

Nombre de membres		
Afférents Au conseil communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	33

L'an deux mille six, le 20 novembre à 18h, les membres du Conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis sur la salle du foyer communal à Jonquières sous la présidence de Louis VILLARET, Président.

**Présents :** M. DIAZ Manuel - M. AGOSTINI Jean André - M. CADILHAC Jean François - M. PIERRUGUES Georges – Mme INFANTE Myriam - M. JOVER Jean Marcel - M. SIDERIS André - M. GOMEZ René - M. POUJOL Robert - Mme BARRAL Hélène - M. CALAS Alain - M. VILLARET Louis - M. YVANEZ André - M. CABELLO Gérard – M. GENNESON André - M. MANEIRO Charles - M. CARCELLER Claude - Mme FOURNEL Michèle - M. MATEU Gabriel - M. SANCHEZ Norbert - M. DONNADIEU Jacques - M. BELLOC Jean Paul - M. ASENSI Raphaël - M. NOUGAREDE Elie – M. REQUIRAND Daniel - Mme GERBAL Renée - M. GHIBAUT Jean-Pierre - M. BERTOLINI Jean Pierre - M. GASTAN François - Mme GUERRE Nicole - M. PALOC Eric

Date de convocation  
9 novembre 2006

**Absents excusés :** - Mme MARTIN Françoise - M. LASSALVY Christian - M. ROQUAIN Jean Michel – M. Gérard DELFAU - M. ANDRIEUX Jacques - M. RUIZ Jean François - M. ASTIE Michel

Date d'affichage

**Absents** - M. SALASC Philippe - Mme VIVIEN Isabelle - M. TOURET Jean Louis - M. DEJEAN Maurice

Date de retrait d'affichage

M. ASTIE Michel donne pouvoir à M. GHIBAUT Jean-Pierre  
M. ANDRIEUX Jacques donne pouvoir à Claude Carceller  
M. AGOSTINI Jean André donne pouvoir à M. DIAZ Manuel  
M. Daniel REQUIRAND est désigné secrétaire de séance.

Objet de la délibération

**Le quorum étant atteint le Conseil communautaire peut délibérer.**

**88-2006 - Parc d'activités de Camalcé – avenant au marché de travaux**

**Rapport de Monsieur le Président,**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre des travaux de construction du parc d'activités de Camalcé, la Communauté de communes a attribué des marchés de travaux à diverses entreprises par voie d'appel d'offres puis de marchés négociés, dont le lot 12 « Peinture – Nettoyage - Signalétique » qui a été notifié à l'entreprise TEFFRI SUD pour un montant de 43 166.20 € HT.

Monsieur le Président précise que lors de la réalisation de ce marché, il est apparu nécessaire d'effectuer des travaux supplémentaires sur le lot 12 « Peinture – Nettoyage – Signalétique ».

Etant donné la finition non soignée des pignons des bâtiments latéraux du parc d'activités de Camalcé, il a été décidé sur proposition du maître d'œuvre de réaliser un enduit de façade sur ces pignons. Ce surcoût de prestation pour le lot 12 sera retenu sur le marché gros œuvre correspondant au lot 2 et attribué à BEC Construction.

Lot 12 « Peinture – Nettoyage – Signalétique » :

Montant des prestations supplémentaires (HT)	5 292 € HT
Montant initial du marché HT	43 166,20 € HT
Nouveau montant du marché HT	48 458,20 € HT
Pourcentage d'évolution par rapport au marché initial	12,26%

Monsieur le Président ajoute que la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable lors de l'analyse de cet avenant le 25 octobre 2006.

**Le Conseil, Oui l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- d'approuver l'avenant au lot 12 « Peinture – nettoyage – signalétique » du marché de travaux Parc d'activités de Camalcé attribué à l'entreprise TEFFRI SUD,
- d'autoriser le Président à signer l'avenant et toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Fait à Gignac, le 1<sup>er</sup> décembre 2006

Le Président

Louis VILLARET